Image not found or type unknown

mon chien a mordu un chien dans ma cour fermée

Par **leeloo76600**, le **02/09/2012** à **00:56**

Bonjour,
Voila le drame de ce soir!
Le chien que garder ma voisine est entrée dans ma cour qui est fermé partout le seul acces est une petite barriere, dont en dessous il y a 20cm entre le sol et le portail.
Sachant qu'elle garder un chien, avant de sortir mes deux boxer j'ai verifier si le ratier (un male) etait dehors car souvent en liberté dans le quartier.
Et je ne l'ai pas vu, j'ai donc mis mes chiens dans ma cour.(male et femelle)
Malheureusement il etait dans le jardin et mon male la attaquer a la machoire inferieur.
J'ai eu du mal a le faire lacher mais j'ai reussi et tant bien que mal les voisin sont venue pour le faire sortir de ma cour (fermé) pendant que je retenait mes deux chiens.
Le chien c'est enfuit et apres 2h de recherche nous ne l'avons pas retrouver!

Que risque mon chien en sachant qu'il etait dans mon jardin, avec sur la barriere un panneau indiquant la presence de chiens(meme si je les laissent jamais seul)?

L'autre chien a la machoire inferieur casser ou deboiter et il saigné?

Es-ce que je risque quelque chose si le chien est retrouver mort, blésser grievement?
Et si il n'ai pas retrouver?
Mon chien n'as jamais etait mechant, c'est toujours lui qui se fesait attaquer!
il cotoit d'autre chiens, des chats, des chevaux, des enfants et jamais eu de soucis.

J'ai tres peur pour mon chien mais aussi pour se pauvre chien car il n'y est pour rien si les personne le laisse errant sans surveillance.Mon chien n'a fait que proteger son territoire et j'ai peur du pire!

Par **Cpacific84**, le **08/12/2012** à **14:13**

Bonjour, il y a quelques années, j'ai eu à peu prés le meme probleme que vous.
Mais à la différence que le chien du voisin n'est pas entré dans ma cours, il avait uriné sur mon portail, de cela mon chien avait sauté le mur de 1,60m et il a coursé le chien du voisin.
En coursant le chien du voisin mon chien est passé à proximité de la fille de mes voisin sans la touché, celle-ci de peur elle est tombée sur son fessier.
Mes voisins ont fait un depot de plainte en pénal, c'est passé au tribunal.

J'ai eu en partis gain de cause, pour la raison que il y a eu provocation de l'animal de mon voisin en urinant sur mon portail enver mon chien, j'ai seulement ete retenu pour une legere amende pour divagation d'animal, car il c'etait retrouvé sur la voie public sans etre tenue en laisse.
En gros à comparé à votre incident au mien, votre animal n'a rien a ce reproché.
Sachant que votre chien etait sur son territoire en compagnie de votre femelle (dont etat de meute, votre mal en est le chef de meute aupres de la femelle, en plus de protégé son territoire, il protege la femelle) car l'animal en pénétrant sur votre propriété à usé de provocation envers les votres, de plus vous etes dans les regles de la loi en ayant votre propriété bien fermé et avec un panneau annoncant "attention chien" (ne confondre avec ceux notifié attention chien méchant, chien dangereux, chien de garde, la définition de loi n'est pas la meme).

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés